FACTURE

// ORIGINAL // **Page: 1(9)**

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
BL N° : 4018598857/5JA/54150561 08/02/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : PROMO LEGRAND		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		

Nous vous informons que les produits non gérés ainsi que les coupes de câble ne sont ni retournables ni échangeables. Merci de votre compréhension.							

RDV sur www.sonepar.fr ou sur notre APP							

Votre enseigne CGED devient Sonepar. Retrouvez tous vos services sur sonepar.fr							
00001100610 /	**600335**		50	2.78		2.78	139.00
LEGRAND	2P+T SURFACE BLANC	030401	UN				
						Total cde	**139.00**
BL N° : 4018887408/5JA/54857922 22/05/24		V/N° Affaire : 4018887251			Contact :		
Votre n° de cde : GRATUIT HAGER		Nom de l'affaire : HAG05			N° Tél : +33666133338		
00010431946 /	**MFS716**		2	27.21	XX.XX	0.00	0.00
HAGER	DISJ. 1P+N 3KA C16A SANVIS 1M	041005	UN				
						Total cde	**0.00**
BL N° : 4018912541/5JA/54920212 03/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : MASSABAUX		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00055028960 /	**B28960**		9	119.92/C	48.40	61.88/C	5.57
IBOCO	IRL 3321 D20 T G TUBE IRL	021401	MTR				
						Total cde	**5.57**
BL N° : 4018913088/5JA/54921621 07/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : DOUILLE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
NC5B0101383 /	**4931436527**		1	13.20		13.20	13.20
MILWAUK	5JA-4931436527 DOUILLE	SG000009	UN				
Produit non géré, non retournable ni échangeable							

FACTURE

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde	**13.20**
BL N° : 4018917625/5JA/54932953 04/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : PALLAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00584057016 /	**57016**		2	39.28	53.60	18.23	36.46
EUROPOL	LUU SWITCH ORI BL	061104	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.01			0.02
07915000009 /	**LAPAR01**		1	27.46	38.46	16.90	16.90
LIT BY CA	GU10 4.9W 535LM 3000K X5P	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.50			0.50
07915000015 /	**LAPAR02**		1	27.46	38.46	16.90	16.90
LIT BY CA	GU10 4.9W 560LM 4000K X5P	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.50			0.50
						Total cde	**71.28**
						dont Total D3E	1.02
BL N° : 4018917692/5JA/54933128 04/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : MASSABEAU		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
05083001674 /	**ATA123009016**		2	7.84	65.60	2.70	5.40
HAGER	MOULURE ATA 12X30 L=2,10M PURE	021202	MTR				
						Total cde	**5.40**
BL N° : 4018919505/5JA/54937589 05/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : MASSABEAU		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001086127 /	**086127**		1	11.17	54.10	5.13	5.13
LEGRAND	PRISE 2P+T COMPOSABLE SAILLIE	030401	UN				
01887078907 /	**MUR35021**		1	14.82	50.20	7.38	7.38
SCHNEIDE	V V GRIS SAILLIE	030405	UN				
00057045239 /	**045239**		1	3.17	45.20	1.74	1.74
L EBENOI	DOUILLE E27 AVEC SERRE CABLE	061301	UN				
05204329683 /	**329683**		1	9.95	53.30	4.65	4.65
PHILIPS	COREPRO LEDBULB ND 13-100W A60	061201	UN				

FACTURE

sonepar

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24
Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.10			0.10
						Total cde dont Total D3E	**19.00** 0.10
BL N° : 4018920878/5JA/54941187 05/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LEYDE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001406777 /	**406777**		1	33.09	58.70	13.67	13.67
LEGRAND	DNX3 1P+NG C32 4500A/6KA	041005	UN				
00001086106 /	**086106**		2	22.60	56.80	9.76	19.52
LEGRAND	POUSSOIR 10A COMPOSABLE SAILLI	030401	UN				
Produit non géré, non retournable ni échangeable							
00001086092 /	**086092**		1	12.05	59.10	4.93	4.93
LEGRAND	CADRE 2 POSTES COMP. SAILLIE	030401	UN				
00001100455 /	**600031**		1	16.79	56.70	7.27	7.27
LEGRAND	TRANSFORMEUR SIMPLE BLANC	030401	UN				
						Total cde	**45.39**
BL N° : 4018920892/5JA/54941212 05/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : PALLAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00584057016 /	**57016**		1	39.28	53.60	18.23	18.23
EUROPOL	LUU SWITCH ORI BL	061104	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.01			0.01
						Total cde dont Total D3E	**18.24** 0.01
BL N° : 4018925239/5JA/54952046 07/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LEYDE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001080180 /	**080180**		4	6.83	59.20	2.79	11.16
LEGRAND	COUVERCLE BATIBOX ROND 1 POSTE	030502	UN				
00050000472 /	**6351407**		1	150.81	53.70	69.83	69.83
DELTA DO	PACK TYXIA 501	070302	UN				

FACTURE

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde	**80.99**
BL N° : 4018926155/5JA/54954424 07/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LEYLDE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001101956 /	**600802**		4	5.82	54.60	2.64	10.56
LEGRAND	PLAQUE 2P BLANC	030401	UN				
00001101959 /	**600803**		1	8.87	56.70	3.84	3.84
LEGRAND	PLAQUE 3P BLANC	030401	UN				
						Total cde	**14.40**
BL N° : 4018927680/5JA/54958199 10/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : STOCK		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001100610 /	**600335**		5	7.68	53.50	3.57	17.85
LEGRAND	2P+T SURFACE BLANC	030401	UN				
						Total cde	**17.85**
BL N° : 4018928971/5JA/54961248 10/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : STOCK		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001100428 /	**600002**		1	20.03	53.70	9.27	9.27
LEGRAND	DOUBLE VV BLANC	030401	UN				
						Total cde	**9.27**
BL N° : 4018935025/5JA/54975919 12/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : GINESTET		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00015412288 /	**412288**	*P*	1	79.50		79.50	79.50
ATLANTIC	KT AUTOCOSY	080504	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.83			0.83
07915000042 /	**LUJUM08**		2	63.80	42.86	36.46	72.92
LIT BY CA	JUMPER PROJECTEUR HF 30W 3CCT	061102	UN				
						Total cde	**153.25**
						dont Total D3E	0.83

FACTURE

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
BL N° : 4018935819/5JA/54977916 12/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : GINESTET		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
07914000034 /	**0026000045**		1	2.39	37.98	1.48	1.48
TRADEFO	BOITE DERIVATION 90X40 650 C	091201	UN				
						Total cde	**1.48**
BL N° : 4018936330/5JA/54979350 12/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : DOLCE VITA		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
05083001674 /	**ATA123009016**		4	7.84	65.60	2.70	10.80
HAGER	MOULURE ATA 12X30 L=2,10M PURE	021202	MTR				
05083001684 /	**ATA123199016**		1	11.80	63.80	4.27	4.27
HAGER	SUPP. LEGRAND,ATA12/16X30 PURE	021202	UN				
00010161279 /	**CDS742F**		2	131.56	63.50	48.02	96.04
HAGER	ID 2P 40A 30MA AC SANVIS	041005	UN				
						Total cde	**111.11**
BL N° : 4018936378/5JA/54979454 12/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : DOLCE VITA		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001101953 /	**600801**		1	2.91	54.60	1.32	1.32
LEGRAND	PLAQUE 1P BLANC	030401	UN				
						Total cde	**1.32**
BL N° : 4018940715/5JA/54989926 14/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : DOLCE VITA		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00010376003 /	**KF83A**		2	8.71	45.00	4.79	9.58
HAGER	BORNE DE RAC.1P LANG. 1X35MM?	041010	UN				
						Total cde	**9.58**
BL N° : 4018943826/5JA/54998054 17/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LUCY OSCAR		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00019906777 /	**96632238**		3	39.38		39.38	118.14
THORN	TOM VARIO LED 300 1200 830/40	061102	UN				

FACTURE

sonepar

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24
Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
						Total cde	**118.14**
BL N° : 4018943826/5JA/54998074 17/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LUCY OSCAR		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
05204329744 /	**329744**		1	3.03		3.03	3.03
PHILIPS	COREPRO LEDBULB ND 7.5-60W A60	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.10			0.10
						Total cde	**3.13**
						dont Total D3E	0.10
BL N° : 4018943834/5JA/900 17/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : LUCY OSCAR		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00019906777 /	**96632238**		1	39.38		39.38	39.38
THORN	TOM VARIO LED 300 1200 830/40	061102	UN				
						Total cde	**39.38**
BL N° : 4018945499/5JA/55002304 19/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
05083001311 /	**LFF4006009016**		6	16.46		16.46	98.76
HAGER	GOUL LIFEA 40X57 ECLISSES PURE	021203	MTR				
						Total cde	**98.76**
BL N° : 4018946031/5JA/55003518 19/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00010284303 /	**GD108A**		1	52.30	45.00	28.76	28.76
HAGER	COFFRET CACHE-BORNE 8 M	041002	UN				
00001031581 /	**031581**		30	1.81	57.80	0.76	22.80
LEGRAND	ATTACHE MULTIFIX 25/32 GRISE	091601	UN				
00185055825 /	**55825**	*P*	1	17.95		17.95	17.95
RAM	SEAU 100 RAMCLIP GRIS SIMPLE 2	091601	UN				
00055028970 /	**B28970**		15	80.38/C		80.38/C	12.06
IBOCO	IRL 3321 D25 T G TUBE IRL	021401	MTR				

FACTURE

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
00010161257 /	**CDA765F**		1	88.12		88.12	88.12
HAGER	ID 2P 63A 30MA A BORNE DEC.	041005	UN				
						Total cde	**169.69**
BL N° : 4018946031/5JA/55003560 20/06/24		V/N° Affaire :				Contact :	
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :				N° Tél : +33666133338	
00010376010 /	**KF83B**		2	15.27	45.00	8.40	16.80
HAGER	BORNE DE RAC.1P LANG. 2X25MM?	041010	UN				
						Total cde	**16.80**
BL N° : 4018947346/5JA/55006862 20/06/24		V/N° Affaire :				Contact :	
Votre n° de cde : SCI LES SEGALIERES		Nom de l'affaire :				N° Tél : +33666133338	
00058050619 /	**50619**		2	20.18	56.00	8.88	17.76
ARIC ETS	MI6 LED 5W-3000K BLC	061104	UN				
07915000009 /	**LAPAR01**		1	27.46	38.46	16.90	16.90
LIT BY CA	GU10 4.9W 535LM 3000K X5P	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.50			0.50
00584002410 /	**2410**		5	14.74	51.10	7.21	36.05
EUROPOL	BEBET BL 1/4T ORI GU10 IP20	061104	UN				
						Total cde	**71.21**
						dont Total D3E	0.50
BL N° : 4018947353/5JA/55006877 20/06/24		V/N° Affaire :				Contact :	
Votre n° de cde : SCI SEGALIERES		Nom de l'affaire :				N° Tél : +33666133338	
00584002410 /	**2410**		1	14.74	51.10	7.21	7.21
EUROPOL	BEBET BL 1/4T ORI GU10 IP20	061104	UN				
07915000009 /	**LAPAR01**		1	27.46	38.46	16.90	16.90
LIT BY CA	GU10 4.9W 535LM 3000K X5P	061201	UN				
D3E	CONTRIBUTION RECYCLAGE			0.50			0.50
						Total cde	**24.61**
						dont Total D3E	0.50

FACTURE

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
BL N° : 4018947353/5JA/55007236 21/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : SCI SEGALIERES		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00584002410 /	**2410**		3	14.74	51.10	7.21	21.63
EUROPOL	BEBET BL 1/4T ORI GU10 IP20	061104	UN				
						Total cde	**21.63**
BL N° : 4018951045/5JA/55016326 25/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
05594018705 /	**018705**		5	6,942.19/M	61.70	2,658.86/M	13.29
SOCIETE	H07VK 16 NOIR C100	011502	MTR				
05594018605 /	**018605**		5	6,942.19/M	61.70	2,658.86/M	13.29
SOCIETE	H07VK 16 BLEU RAL5024 C100	011502	MTR				
						Total cde	**26.58**
BL N° : 4018951715/5JA/55017963 26/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
07915000078 /	**LUJUM01**		1	33.80	42.86	19.31	19.31
LIT BY CA	JUMPER PROJECTEUR 20W 3CCT	061102	UN				
00050000472 /	**6351407**		1	150.81	53.70	69.83	69.83
DELTA DO	PACK TYXIA 501	070302	UN				
00057025428 /	**025428**		1	6.08	45.20	3.33	3.33
L EBENOI	SORTIE DE CABLE 16A A GRIFFES	061301	UN				
07914000025 /	**0026000033**		1	1.57	37.98	0.97	0.97
TRADEFO	BOITE DERIVATION 80X80	091201	UN				
00001100610 /	**600335**		10	7.68	53.50	3.57	35.70
LEGRAND	2P+T SURFACE BLANC	030401	UN				
00001100428 /	**600002**		1	20.03	53.70	9.27	9.27
LEGRAND	DOUBLE VV BLANC	030401	UN				
00001101953 /	**600801**		7	2.91	54.60	1.32	9.24
LEGRAND	PLAQUE 1P BLANC	030401	UN				
						Total cde	**147.65**

FACTURE

sonepar

Document No : 240177790 **Du :** 28/06/24

Client : 62488110
Votre N° TVA intra :
GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

Bénéficiaire : 62488110
Payeur : 62488110

Sonepar France Distribution
18 20 QUAI DU POINT DU JOUR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Capital de 32 019 192 €
RCS Nanterre B 824 484 653 NAF 4669A
Notre N° TVA intra. : FR 46 824 484 653 Siret: 824 484 653 00012

Agence à contacter :
SONEPAR CAHORS (CGED)
220 chemin de la Sablière
ZAC de Regourd

46000 CAHORS

Tél : 05.65.20.39.05
Fax : 05.65.22.53.67
Site Web : https://www.sonepar.fr
Courriel : cahors@cged.fr

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution Sud
Comptabilité Clients
TSA 60080
69307 Lyon Cedex 07

GIRARD FLORENTIN
MAS DE BRAS

46150 CRAYSSAC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T
BL N° : 4018952142/5JA/55018983 26/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : IGLESIAS		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00001101953 /	**600801**		1	2.91	54.60	1.32	1.32
LEGRAND	PLAQUE 1P BLANC	030401	UN				
05083001311 /	**LFF4006009016**		2	42.19	54.10	19.37	38.74
HAGER	GOUL LIFEA 40X57 ECLISSES PURE	021203	MTR				
						Total cde	**40.06**
BL N° : 4018954143/5JA/55023959 28/06/24		V/N° Affaire :			Contact :		
Votre n° de cde : JO LA FRITE		Nom de l'affaire :			N° Tél : +33666133338		
00770515209 /	**515209**		1	147.44/C	47.70	77.11/C	0.77
BLM DIST	BDD OPTIBOX IP55 960 D.70	091201	UN				
00055028960 /	**B28960**		3	119.92/C	48.40	61.88/C	1.86
IBOCO	IRL 3321 D20 T G TUBE IRL	021401	MTR				
						Total cde	**2.63**

D3E	F.A.	Taux TVA	Montant H.T	T.V.A.	Montant TTC :
3.06	4.50	20.00	1,501.10	300.22	**EUR 1,801.32**

Date d'échéance de facture : 31/07/24
Mode de réglement : LETTRE DE CHANGE DIRECTE (NON SOUMISE)
Notre identité bancaire : IBAN = FR76 3000 4023 2300 0120 1298 278 BIC/ SWIFT = BNPAFRPPXXX

Conformément à l'article L 441-10 du Code de commerce, le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles L 441-9-I et D 441.5 du code de commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40 €. De plus, en application de l'article 1231-5 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues, recouvrées par voie contentieuse, seront majorées d'une indemnité de 15% de leur montant, avec un minimum de 150 €.
LES CONDITIONS GENERALES FIGURANT AU VERSO S'APPLIQUENT A TOUTES LES VENTES CONCLUES AVEC NOTRE SOCIETE ET NOTAMMENT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.
OIS1991H

sonepar

CONDITIONS GENERALES DE VENTE **REF : 24/01/05**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont vocation à régir la vente de matériels (ci-après le(s) « Produit(s) ») et la fourniture de prestations de services (ci-après le(s) « Service(s) ») aux clients professionnels (ci-après le(s) « Client(s) ») de la société Sonepar France Distribution immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 824 484 653 dont le siège social est situé 18-20 quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après le « Distributeur »). Elles font partie intégrante de tout devis, offre, proposition commerciale, étude, accusé de réception de commande émis par le Distributeur ou de toute commande ou convention conclue avec le Distributeur. Elles sont communiquées à chaque Client pour lui permettre de passer commande. Aucune condition particulière ne peut s'ajouter ou déroger aux CGV, sauf si celle-ci a été négociée et validée par écrit entre les parties.

1. Formation - Objet du contrat

1.1 – Toute vente de Produits ou fourniture de Services est définitivement conclue dès l'acceptation par le Client, du devis ou de l'offre ou, au plus tard, au jour de l'émission par le Distributeur de l'accusé réception de la commande.

1.2 – Le Distributeur n'est lié que par les références et les engagements désignés au devis ou à l'offre. Tout devis ou offre n'engage le Distributeur que pour la période de validité indiquée. En l'absence d'indication contraire, le devis ou l'offre reste valable huit (8) jours à compter du jour de sa date d'émission et doit être accepté dans ce délai. A défaut, le Distributeur n'est plus tenu par les conditions du devis ou de l'offre sauf accord écrit contraire.

1.3 – Les renseignements portés sur les catalogues, notices ou autres documents édités par le Distributeur, sont communiqués à titre indicatif à partir des informations éditées ou reçues des fabricants et fournisseurs. Cependant, l'attention du Client est particulièrement attirée sur l'importance, pour certains Produits et notamment les Produits connectés, de prendre connaissance avec attention, avant toute commande, des informations du fabricant portant sur la mise à jour et l'interopérabilité des équipements et/ou Produits et des applications, ou sur la sécurité de la gestion des données de manière à permettre au Client de s'assurer que les Produits sont conformes à ses besoins et adaptés à son environnement. S'il en estime le besoin, le Client devra formuler toute demande de renseignements ou de conseils auprès du Distributeur.

1.4 – Le Client s'assure, le cas échéant, avant la commande de la disponibilité de l'accès aux fiches de données de sécurité, et de la compatibilité des différentes versions des systèmes - et du rythme des mises à jour-, propres à l'interopérabilité. Le Client garantit tant être habilité à commander, qu'avoir contrôlé les certifications le cas échéant requises pour installer ou faire installer les Produits.

1.5 – Les études, devis et offres établis par le Distributeur sont mis en œuvre à partir d'hypothèses techniques déterminées à partir d'informations fournies par le Client au moment de la rédaction de l'étude, devis, ou offre. Il appartient au Client, en tant que professionnel, sous sa propre responsabilité, de contrôler et vérifier l'adéquation des Produits à ses besoins, leur conformité aux prérequis, les conditions d'emploi et de réalisation envisagées. Le Distributeur ne peut pas être tenu responsable des conséquences d'une installation défectueuse ou une réalisation ou intégration inadaptée desProduits.

2. Commande de Produits ou de Services

2.1 – Une commande de Produits n'est prise en considération que si elle est acceptée par le Distributeur. Dans la limite des références disponibles, et sous réserve de leurs conditions d'approvisionnement, les commandes sont préparées en principe le jour de leur acceptation. Une commande annulée en cours d'exécution devra faire l'objet d'un règlement total de la part du Client, même s'il renonce auxProduits.

2.2 – Pour toute commande de Produits inférieure à vingt (20) euros hors taxes, le Distributeur se réserve la possibilité de refuser l'expédition.

2.3 – Une commande de Services n'est prise en considération que si elle est acceptée par le Distributeur. Elle est réalisée conformément aux instructions et informations communiquées par le Client. Le Distributeur ne peut pas être tenu responsable des conséquences d'un Service délivré sur la base d'informations incomplètes ou inexactes. Toute commande de Services réalisée partiellement pour des raisons non imputables au Distributeur est due dans son intégralité par le Client. Toute demande d'extension ou de modification de la commande de Services devra faire l'objet d'une nouvelle commande de Services.

3. Fabrication particulière de Produits

Toute commande de Produits de fabrication particulière ou approvisionnée spécialement pour le Client donne lieu au versement d'un acompte de 100% de son montant hors taxes. Les quantités livrées et facturées au poids ou au mètre, pour une fabrication particulière, peuvent différer dans une limite n'excédant pas 3% des quantités commandées, sans que cela ne puisse ouvrir un quelconque droit de contestation au profit du Client. Les quantités facturées sont celles qui sont effectivement livrées. Les commandes de Produits de fabrication particulière ou approvisionnées spécialement pour le Client ne peuvent faire l'objet d'un retour de Produits pour quelques raisons que cesoit.

4. Délais de livraison des Produits et d'exécution des Services

4.1 – Les délais de livraison des Produits et d'exécution des Services s'entendent à compter de la date de l'accusé réception de la commande (sauf stipulation expresse contraire figurant sur la commande) et sont donnés à titre indicatif, sans engagement du Distributeur. Aucune indemnité et/ou pénalité ou annulation de la commande en cause ne pourra être réclamée en cas de retard. Le non-respect des délais de livraison d'un Produit ou d'exécution d'un Service ne pourra en aucun cas entrainer l'annulation des commandes du Client. En cas de délais de livraison qui, pour des raisons non imputables exclusivement au Distributeur, seraient supérieurs à deux (2) fois le délai annoncé, le Distributeur se réserve la possibilité d'annuler la commande et procédera au remboursement des sommes déjà payées.

4.2 – Nonobstant toute indication de délai de livraison, les Produits non disponibles en stock sont expédiés dès approvisionnement, sauf instruction expresse et écrite du Client et après l'accord formel par écrit du Distributeur

5. Livraison - Emballage - Transport

5.1 – Par principe, les expéditions s'entendent EXW (INCOTERMS 2020), ce qui implique que, sans préjudice de la clause de réserve de propriété mentionnée ci-après, la charge des risques de détérioration, de perte, de vol des Produits est transférée au Client (i) dès le départ de l'entrepôt du Distributeur jusqu'à la destination préalablement communiquée par le Client ou (ii) dès leur mise à disposition pour enlèvement par le Client dans les agences du Distributeur. A ce titre, le Client devra mettre en œuvre toutes mesures utiles pour prévenir et couvrir ces risques. Si l'enlèvement des Produits est retardé pour une cause quelconque indépendante de la volonté du Distributeur, ils seront, si le Distributeur y consent expressément, emmagasinés et manutentionnés par ce dernier, aux frais et risques du Client. Il appartient au Client de souscrire toute assurance afin de couvrir systématiquement ou ponctuellement des risques au transport quels que soient les Produits et modes detransport.

Par exception, les Parties pourront convenir d'une livraison des Produits sur le chantier du Client. En pareille circonstance, les coûts et risques du transport seront à la charge du Client.

5.2 – La livraison a lieu soit par remise directe au Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit encore par la délivrance des Produits à un expéditeur ou transporteur. Sauf en cas de remise directe antérieure au Client, la livraison est réputée réalisée par la seule survenance de la date notifiée au Client ou convenue lors de la commande. Lors de la remise directe au Client, le Distributeur peut exiger tous documents justifiant de la qualité à réceptionner le Produit.

5.3 – Les Produits sont conditionnés dans un emballage standard pour la France métropolitaine. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui devra prendre toutes dispositions utiles liées aux emballages pour le transport et informer le transporteur de toutes réserves, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la mise à disposition, en cas d'avarie ou perte partielle. Les réserves doivent être (i) écrites sur le document de transport, (ii) précises, (iii) complètes et (iv) circonstanciées. A défaut de réserves dans le délai et/ou dans la forme susmentionnés, les Produits livrés sont réputés acceptés définitivement et sans réserves.

5.4 – Les Produits sont conformes aux normes harmonisées, aux normes nationales, aux exigences de l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

5.5 – Les tourets de câbles, lorsqu'ils sont consignés ou mis à disposition, doivent être rendus franco de port, en bon état, dans les trois (3) mois suivant la livraison. Passé ce délai, il sera facturé une location mensuelle à hauteur de 5% du montant de consignation ou à défaut de consignation, une vente de touret au barème fabricant majoré de 5%.

5.6 – Si le Client expédie les Produits hors de l'Union Européenne, les taxes douanières et les formalités y afférentes restent à la charge exclusive du Client. Le Client s'engage à vérifier la conformité de la livraison au regard des usages et des lois du pays de livraison et ne saurait inquiéter le Distributeur à cet égard.

5.7 – Lors de la remise des Produits, le Client doit s'assurer de leur conformité par rapport au bon de livraison et en accepter la livraison avant d'en prendre effectivement possession. Toute réclamation doit être faite par écrit dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la livraison des Produits. Passé ce délai, les Produits seront réputés conformes au bon de livraison.

5.8 – Les produits référencés et stockés par le Distributeur, « les Produits Gérés », sont repris sauf mention contraire sans abattement dans un délai de deux (2) mois suivant la date de livraison indiquée sur le bon de livraison. Les produits gérés qui ne peuvent faire l'objet d'une reprise de notre part sont identifiés en tant que tel. Cette information est précisée sur la fiche article des produits concernés sur notre site marchand, ainsi que sur le bon de livraison. Tout autre produit non géré, indiqué comme tel sur le bon de livraison, ne sera pas repris par le Distributeur. Les coupes de câbles ne sont pas reprises. Toute reprise des Produits suppose que ces derniers soient restitués en parfait état et dans leur emballage d'origine, également en parfait état. Dans l'attente de la confirmation de reprise après réception et vérification, le Produit reste sous la garde du Client. Si des détériorations sont constatées lors de la réception et de la vérification, le Distributeur se réserve le droit de refuser le retour des Produits. Le retour donnera lieu à un avoir sur la facture, sous réserve du complet paiement du prix. Tout avoir sur facture a une durée de validité maximum de douze (12) mois à compter de sa date d'émission. Pour les demandes d'enlèvement des produits, les frais de port restent à la charge du Client.

6. Collecte des D3E et éco-contribution

Le Client est informé par le Distributeur des conditions de reprise de ses équipements ménagers usagés ou professionnels usagés ou de ses produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment et qu'il supportera, en plus du prix unitaire, les contributions financières visées par le Code de l'environnement. Ce coût unitaire supporté pour la gestion des déchets issus des filières concernées ne peut faire l'objet de réfaction. Le Client s'oblige à acquitter ces contributions financières qui seront uniquement réclamées dans les cas de figures prévus par voie réglementaire.

Le Distributeur, la société Sonepar France Distribution, adhère aux Eco-Organismes Ecosystem (IDU FR037664_05BWJM), Soren (IDU FR037664_05BWJM), Valobat (IDU FR037664_04GREB) et Ecomaison (IDU FR037664_14ZTXL) afin de remplir ses obligations, en sa qualité de producteur soumis au principe de la responsabilité élargie du producteur, pour les filières DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) et ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin). Ces identifiants uniques (IDU) attestent de sa conformité à l'obligation d'enregistrement auprès de l'autorité administrative.

7. Vente de Produits préchargés en fluide frigorigène (F-Gaz)

Tout Client souhaitant acheter des Produits préchargés en fluide frigorigène non hermétiques devra justifier (i) qu'il bénéficie, ou (ii) qu'il fait installer le Produit par un opérateur bénéficiant de l'attestation de capacité, en cours de validité, conformément à l'article R543-99 du Code de l'environnement.

8. Prix

8.1 – Les prix établis selon les conditions économiques existantes au jour du contrat de vente, sont révisables à tout moment, en fonction de la variation du coût de leurs éléments constitutifs et notamment des tarifs fournisseurs. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de lafacturation.

8.2 – Une formule de révision peut être annexée au devis, à l'étude, à l'offre ou à l'accusé de réception de la commande, le cas échéant, ce que le Client reconnait et accepte.

8.3 – Pour les fournitures tarifées et frais divers, les prix facturés sont ceux du barème des prix unitaires en vigueur au jour de la commande. Par exception, le Distributeur pourra augmenter de plein droit les tarifs des Produits ou Services, avec effet immédiat (notamment pour les commandes déjà enregistrées par le Distributeur), en cas d'augmentation de l'un quelconque des coûts de production/exécution ou de transport des Produits ou des Services ou en cas d'augmentation imposée par les fournisseurs du Distributeur, le cas échéant (en ce compris l'énergie, les matières premières, le fret, etc.), ce que le Client reconnait et accepte. En cette hypothèse, à la demande du Client, le Distributeur lui fournira tout élément justificatif à titre uniquement informatif.

9. Frais divers

9.1 – Le Distributeur facture en sus du prix, une participation forfaitaire aux frais de gestion, ainsi que des frais divers, dont le barème est indiqué au Client au moment de la commande et sur la facture.

9.2 – Les frais de transport et d'emballage peuvent faire l'objet d'une facturation forfaitaire précisée au Client lors de la commande. Toute livraison à caractère spécial ou entraînant des coûts d'emballage particuliers effectués à la demande du Client sera à sa charge. Le cas échéant, le Client supportera les coûts réels de transport et d'emballage qui seront précisés lors de la commande. En cas d'assistance technique par le Distributeur ou par l'intermédiaire du Distributeur, sur site du Client, les frais annexes liés au déplacement de l'intervenant désigné par le Distributeur sont facturés en sus.

10. Clause de réserve de propriété

LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS NE SERA TRANSFEREE AU CLIENT QU'APRES COMPLET PAIEMENT DU PRIX. En cas de non-paiement d'un seul terme à sa date d'échéance, le Distributeur aura le droit de reprendre les Produits aux mains du Client et à ses frais, à concurrence du montant impayé, sans autre formalité qu'un simple avis de sa part par lettre recommandée. Le Client informera sans délai le Distributeur en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ou en cas de saisie. Il prendra toutes dispositions pour faire connaître le droit de propriété du Distributeur. Dans l'hypothèse où la saisie se réaliserait, le Client devra faire toutes les diligences, à ses frais, pour en obtenir la mainlevée. Le Client prendra toutes les dispositions appropriées pour que les Produits, restés la propriété du vendeur, soient individualisables dans ses stocks. En cas de revendication, les Produits en possession du Client seront présumés être ceux non encore payés.

11. Facturation - Règlement des factures

11.1 – Les factures du Distributeur portent en leur verso les CGV et sont payables au Distributeur, au service comptabilité à l'adresse indiquée sur les factures. Sous réserve de ce qui suit, les factures sont émises au jour de la livraison du Produit ou de la fourniture du Service. Le Distributeur peut décider d'émettre une facture périodique, dès lors que le Client est livré à plusieurs reprises par le Distributeur au cours de la même année civile que celle au cours de laquelle la TVA grevant ces opérations devient exigible.

11.2 – Sauf paiement à terme convenu préalablement à la commande et requérant l'ouverture d'un compte client par le Client, les factures sont payables au comptant et sans escompte au jour de la facture. Les moyens de règlement suivants sont autorisés : (i) chèque bancaire dans la limite d'un montant de cent cinquante (150) euros toutes taxes comprises par transaction et par Client et (ii) carte bancaire. Le Distributeur peut exiger la présentation d'une pièce d'identité lors du règlement. Pour des raisons tenant à la sécurité de nos personnels et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le règlement des factures en espèces n'est pas accepté, sauf procédure particulière autorisée par notre Direction Juridique et pouvant requérir des informations d'identification du Client et des déclarations sur l'origine des fonds utilisés pour la transaction concernée.

11.3 – Tout paiement à terme, s'il est accepté par le Distributeur sur la base d'un délai de paiement conforme à la loi, s'effectue par (i) effets de commerce (LCR automatique, etc.) ou (ii) par virement bancaire vers le compte bancaire figurant sur la facture correspondante du Distributeur. Le paiement s'effectue au plus tard à quarante-cinq (45) jours fin de mois, ou au plus tard à quarante-cinq (45) jours nets pour les factures périodiques. Le mode de computation du délai « fin de mois » est calculé au plus à quarante-cinq (45) jours à partir de la fin du mois de la date de facture. Les paiements effectués avant le terme contractuel ne donnent pas lieu au paiement d'un escompte.

11.4 – Le défaut ou le retard de paiement, de tout ou partie d'une facture, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité de toutes les factures, même non échues et emporte l'application de pénalités de retard égales (i) à trois fois le taux d'intérêt légal, et (ii) un montant forfaitaire de 40 euros à titre de dédommagement des frais de recouvrement. Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées en sus des intérêts légaux et frais judiciaires, d'une indemnité de 15% de leur montant, avec un minimum de150 euros.

11.5 – Toute réclamation concernant les factures adressées par le Client au Distributeur est prescrite passé un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de la facture concernée. En aucun cas le paiement ne peut faire l'objet d'une quelconque compensation.

12. Garantie

12.1 – La garantie ne couvre que les Produits neufs et les vices non apparents au jour de la livraison. Le délai de garantie est égal à celui accordé par le fabricant ou fournisseur au Distributeur. La garantie couvre les défauts qui se sont manifestés pendant cette période sans qu'elle puisse être prolongée, même si le Distributeur est déjà intervenu en application du présent article. Pour bénéficier de la garantie, le Client doit aviser l'agence du Distributeur immédiatement par lettre recommandée, des défauts qu'il impute aux Produits livrés et apporter les justifications suffisantes à cet effet. Il devra produire la preuve d'achat et de réception du Produit concerné.

12.2 – La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses, sauf stipulation contraire de la garantie du fabricant ou indisponibilité auprès du fabricant des pièces détachées nécessaires à la réparation. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent la propriété du Distributeur. Les frais de port aller-retour restent à la charge du Client. En tout état de cause, le Distributeur s'engage à informer le Client de (i) la disponibilité des pièces détachés indispensables à l'utilisation des Produits et (ii) le cas échéant, de la période pendant laquelle ou de la date à laquelle ces pièces sont disponibles sur le marché.

12.3 – La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration découlant d'un événement naturel, notamment en cas de cyclone, d'inondation ou de foudre, et dans le cas où les détériorations proviennent du fait du Client dont notamment en cas de négligence, erreur de branchement, utilisation anormale, inobservation de consignes d'entretien ou de mise en service, évolution de l'environnement et architecture technique, mises à jour (mineures ou majeures) ou évolutions des logiciels, applications et interfaces.

12.4 – La garantie de conformité de la connectivité des Produits dits « connectés » dépendant d'infrastructures techniques et de communication relevant du fabricant et/ou de prestataires qui lui sont liés et/ou des prestataires de services de communication, le Distributeur ne pourra être tenu responsable au titre de la garantie pour la défaillance, l'altération, la modification ou la suspension des capacités de connexion des Produits dits « connectés ».

13. Données à caractère personnel - Secret des affaires

13.1 – Chaque partie s'engage à recueillir et à traiter les données à caractère personnel nécessaires à la conduite de son activité dans le strict respect des dispositions et réglementations européennes et nationales applicables en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/697 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) (ci-après, la « **Règlementation Applicable** »). Par ailleurs, dans le cadre de leurs obligations au titre des CGV, les parties peuvent être amenées à traiter des données personnelles communiquées par l'autre partie, relatives à leurs clients, prospects, salariés, prestataires et/ou sous-traitants. Chaque partie s'engage à prendre les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données qui lui appartiennent et celles communiquées par l'autre partie et à effectuer, sous sa propre responsabilité, les formalités nécessaires afin d'être en conformité à tout moment avec la Règlementation Applicable. A toutes fins utiles, le Client dispose des droits d'accès et de rectification de ses données ainsi que du droit d'opposition à leur traitement, il suffit d'une simple demande adressée à l'adresse email suivante : **rgpd@sonepar.fr**.

13.2 – Le Client doit mettre en place les mesures de protection appropriées aux conditions particulières de la vente des Produits ou des Services le cas échéant, ces informations étant considérées comme ayant une valeur commerciale et répondant à la qualification de secret des affaires au sens de l'article L. 151-1 du Code de commerce.

14. Force Majeure

L'exécution des commandes et des livraisons sont suspendues de plein droit dans les cas de force majeure tels que définis à l'article 1218 du Code civil. Seront notamment considérés comme cas de force majeure les événements suivants : guerre, grève totale ou partielle, émeute, interruption du trafic, insuffisance de fourniture de matériel de transport, épidémie ou pandémie ou toutes causes indépendantes de la volonté du Distributeur, réduisant ou rendant exorbitante la livraison des Produits et/ou la fourniture des Services. Ces événements dégagent le Distributeur de toutes responsabilités et de tous dommages et intérêts quelconques pour retard de livraison ou inexécution de quelque nature que ce soit. Nonobstant ce qui précède, la force majeure n'exemptera pas les parties de leurs obligations de payer une somme d'argent en exécution des CGV.

15. Responsabilité

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Distributeur serait retenue au titre d'un manquement à une obligation essentielle d'une commande et/ou livraison, et plus généralement de la vente ou de la fourniture de Services, le montant total des indemnités que le Distributeur pourrait être amené à verser au Client et à ses assureurs, ne pourra excéder le montant hors taxes de la commande concernée, quelle que soit la cause du dommage, le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir. Le Distributeur ne répond pas des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client. Le Client doit prendre des mesures sûres et raisonnables, au regard notamment de ses facultés, pour éviter toute aggravation de préjudice causé du fait d'un Produit ou d'un Service.

16. Politique de conformité

Le Client est indépendant vis-à-vis du Distributeur notamment quant aux moyens et méthodes de fourniture de service. Il a le contrôle absolu de son organisation et à ce titre, s'engage de manière proactive dans la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Par conséquent, il informera sans délais le Distributeur, de tout fait susceptible d'avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature. Par ailleurs, le Client devra obtenir les autorisations nécessaires à l'exportation de certains Produits soumis à des restrictions d'exportations du fait de leurs spécificités, et si le Distributeur l'exige, la remise de ces documents comme justificatifs, au titre de son obligation d'information.

Le Client est informé, qu'au titre des procédures d'évaluation des tiers en matière de lutte contre la corruption, le Distributeur est susceptible, selon des règles de procédures internes, de collecter et conserver des informations et documents sur le Client afin d'identifier (ou d'actualiser) et d'apprécier les risques de corruption auxquels il s'expose. Pour exprimer une préoccupation ou pour toutes questions sur la conformité : chiefcompliancеofficer@sonepar.com.

17. Produits vendus sous marques exclusives par le Distributeur

Les Produits sous marques exclusives sont les Produits commercialisés par le Distributeur en tant que titulaire des marques et autres droits de propriété intellectuelle. Les conditions relatives à la garantie commerciale et aux services clients applicables aux Produits sous marques exclusives sont détaillées dans le document disponible sur le site web du Distributeur et à la première demande du Client. Les Produits sous marques exclusives ne doivent pas être revendus par le Client de manière à porter atteinte à la marque et à l'image de marque desdits Produits et/ou dans des conditions pouvant être qualifiées de parasitisme ou de concurrence déloyale. Dans ce cadre, le Client s'interdit de revendre les Produits sous marque exclusive du Distributeur dans des braderies, foires, salons ou tout type d'évènement similaire. Sauf accord exprès et préalable du Distributeur, le Client n'acquiert aucun droit de propriété ni de licence, quel qu'en soit le fondement ou le contenu, sur les marques et signes distinctifs détenus par le Distributeur.

18. Loi applicable - Règlement des différends

Les CGV sont soumises à loi française. Sauf disposition légale contraire, par dérogation à l'article L.110-4 du Code de commerce, toute contestation ou réclamation de la part du Client relative à la vente ou la relation commerciale avec le Distributeur devra être formulée dans un délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle le Client a eu connaissance (ou aurait raisonnablement avoir eu connaissance) du fait, du manquement ou de l'omission sur lequel il fonde sa contestation ou réclamation. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des CGV, le Tribunal de Commerce du ressort du siège social du Distributeur est seul compétent, quelles que soient les conditions de vente ou de fourniture de Services et le mode de paiement accepté, même en cas de connexité d'appels en garantie ou de pluralité de défendeurs.